

Agroforesterie en Seine-et-Marne

Les pratiques agroécologiques sont au cœur d'un projet ambitieux porté par l'association « A tout bout de champ ». Localisée à Claye-Souilly, commune de Seine-et-Marne entre les buttes de l'Aulnoy et la Plaine de France, ce projet mobilise différents acteurs du territoire : agriculteurs, citoyens, experts, entreprises d'insertion et d'espace verts, centre équestres, écoles. Il s'appuie sur plusieurs lieux d'exploitations agricoles et un site expérimental agro forestier « les Monts-Gardés ».

Entre 2001 et 2003 un programme scientifique sur les techniques écologiques d'implantation des arbres a été financé par Réseau Ferré de France. Ce projet a notamment impliqué l'Institut du développement forestier, La Chambre d'Agriculture 77, l'INRA de Nancy et l'IRSTEA de Clermont-Ferrand. Le site des « Monts-Gardés » constitue donc une plate-forme de diffusion des pratiques agroforestières novatrices.



Crédit photo : Les monts Gardés

« A tout bout de champ » et le site des « Monts Gardés », développent avec l'ESAT de Claye-Souilly des travaux écologiques d'entretien des paysages et de valorisation des déchets verts sur des parcelles agricoles. Des actions d'animations citoyennes et d'éducation à l'environnement avec des écoles locales et des riverains de l'Ourcq sont organisées. L'association commercialise également des paniers de produits « des champs de l'Ourcq », où se mêlent

légumes, fruits, bière, miel et autres produits locaux. Des formations sont régulièrement organisées avec le lycée horticole de Brie Comte-Robert, le lycée du Paysage et de l'Environnement Fénelon, le CAUE 77, l'Association de développement Apicole, l'Association Française d'Agroforesterie. Deux nouvelles exploitations du secteur, convertiront bientôt deux parcelles (60 ha au total) à l'agroforesterie.

Un projet d'expérimentation et de transfert de savoirs fédérateur qui participe aux solidarités entre la ville et la campagne le long du canal de l'Ourcq.

[Pour en savoir plus](#)

Lancement en 2014 d'un Pacte rural pour l'égalité des territoires

Le ministère de l'Égalité des territoires et du logement a annoncé le lancement en 2014 d'un « Pacte rural pour l'égalité des territoires ». Un programme d'investissement spécifique est prévu dans ce cadre pour soutenir la revitalisation des centres-bourgs, le développement des « maisons de services », la constitution d'« éco-territoires » ainsi que les innovations liées au numérique favorisant la maîtrise des impacts environnementaux.

[Pour en savoir plus](#)

Adoption du projet de loi d'avenir pour l'agriculture

L'agriculture française et les secteurs agroalimentaires et forestiers doivent relever le défi de la compétitivité pour conserver une place de premier plan au niveau international et contribuer au développement productif de la France. Ils doivent continuer à assurer une production alimentaire de haut niveau qualitatif et en quantité suffisante face à l'augmentation de la population mondiale. Cette recherche de compétitivité ne peut faire fi du défi de la transition écologique ; le projet agro-écologique pour la France a pour objectif de placer la double performance économique et environnementale au cœur de pratiques agricoles innovantes.

[Pour en savoir plus](#)

POINT SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE



Adopté par le Conseil Régional en octobre 2013, le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) a été approuvé fin décembre par décret du gouvernement après avis du Conseil d'Etat.

Elaboré par le Conseil Régional, en association avec l'État et en pleine

concertation avec les collectivités locales et les acteurs de l'aménagement, puis soumis à enquête publique, ce document d'aménagement énonce un

projet spatial régional, fixe les bases réglementaires pour sa traduction et propose des pistes de mise en œuvre pour un développement équilibré, durable et solidaire de l'Île-de-France de 2030.

Fixant des objectifs en termes de construction de logements, de développement de réseaux de transports en commun, de développement économique, de préservation des espaces naturels et agricoles, de qualité de vie, le SDRIF joue pleinement son rôle de planification stratégique du développement du territoire francilien en s'attachant à préserver des équilibres sociaux et environnementaux. L'ensemble des collectivités d'Île-de-France participeront à sa mise en œuvre, au travers de leurs projets de territoire, schémas de développement et projets d'aménagement. Elles devront respecter les orientations réglementaires fixées par le SDRIF dans leurs documents d'urbanisme.

[Pour en savoir plus, consulter le site de la Région Ile-de-France](#)